



La lettre du Groupement pour les Droits des Minorités

Trimestriel n°79

Décembre 2005

Éditorial :

Après le vote en 2001 de la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, l'adoption le 20 octobre dernier de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles marque un pas important dans la direction de la promotion des cultures minoritaires.

Les langues régionales et minoritaires d'Europe, mais aussi bien – sûr du reste du monde ne peuvent que bénéficier de cet important texte qui entrera en vigueur trois mois après sa ratification par 30 États.

Une nouvelle fois, on ne peut malheureusement que regretter le combat – on l'espère d'arrière – garde mené par le gouvernement des États – Unis contre l'adoption de cet instrument.

Pyinmana, la nouvelle capitale du Myanmar.

Une dictature militaire féroce dirige l'Union de Myanmar (ex-Birmanie) depuis plus de 40 ans. Ce régime totalitaire a commencé, le 7 novembre 2005, à déplacer les administrations centrales de Rangoun (Yangoun), l'ancienne capitale, vers Pyinmana. Cette ville, de près de 85 000 habitants, est située à 380 Km au Nord

de Rangoun. Elle va accueillir, dans ses environs, les principaux ministères-clés (intérieur, défense, affaires étrangères, transports, énergie, agriculture, information c'est-à-dire la propagande) de la junte.

Les raisons de ce transfert seraient d'ordre :

- stratégique.

Le nouveau siège du pouvoir est situé au Centre du Myanmar. De là, le régime militaire veut contrôler plus efficacement le pays et

notamment les États Chan, Chin, Karen et Kayah (voir la carte). Ces régions sont peuplées, principalement, de minorités plus ou moins rebelles au pouvoir central. L'ancienne capitale, Rangoun, forme une agglomération de 5,3 millions d'habitants environ. Cette métropole est peuplée de minoritaires et surtout de Birmans (l'ethnie dominante). Ses habitants sont, pour beaucoup, politisés et hostiles au régime non-

démocratique qui les gouvernent. C'est pourquoi, la junte craindrait une action combinée, entre un soulèvement populaire et/ou une intervention militaire extérieure, pour la renverser.

En effet, le régime myanmar a été inclus, comme celui de Saddam Hussein, dans "l'axe du mal" par le gouvernement américain. En 2003, une coalition menée par les Etats-Unis d'Amérique a engagé une intervention militaire en Irak. Le dictateur de Bagdad et son régime ont été renversés. Les généraux myanmars, craignant de subir le même sort, auraient, alors, décidé de déplacer la capitale.

Les gouvernements des Etats voisins du Myanmar soutiennent, plus ou moins, la junte de ce pays. Ils pourraient, de ce fait, refuser que leur territoire serve de point d'appui à un engagement, notamment terrestre, de l'armée américaine contre la junte myanmar. Dans ces conditions, il reste les seules voies aérienne et maritime pour une action militaire. Rangoun est implantée près de la Mer des Andamans. Cette situation offre, donc, un cadre favorable à une intervention aréo-navale menée à partir de porte-avions et de croiseurs.

Pyinmana est, par contre, située à l'intérieur des terres, à 400 Km environ de la mer, dans une zone étroite entourée de montagnes. Des fortifications souterraines y auraient déjà été construites. Cette ville est,

aussi, éloignée de l'Irraouaddi, l'artère fluviale du pays. Le déplacement de la capitale permettrait au régime d'échapper à la pression populaire et de rendre, plus difficile, les actions militaires américaines.

La libération et le contrôle du Myanmar nécessiteront un engagement militaire (troupes, moyens matériels) massif et durable. Or, le Moyen-Orient (l'Irak et l'Iran entre autres) demeure, aujourd'hui et pour très longtemps, la région mondiale prioritaire de la diplomatie et des engagements militaires américains. Les enlissements, militaire et politique, actuels des Etats-Unis d'Amérique en Irak ne plaident donc pas, actuellement, en faveur d'une telle intervention.

A l'inverse de Rangoun, le site de Pyinmana offre l'avantage, pour la junte, d'être plus proche des frontières de la Chine et de la Thaïlande, ses principaux soutiens extérieurs. Une aide de leurs gouvernements ou une fuite des membres du régime myanmar vers ces pays en serait plus rapide.

- psychologique.

Le déplacement de la capitale myanmar est l'expression d'un régime paranoïaque. Seules les institutions administrative (les ministères) et politique (le gouvernement militaire) et les moyens de télécommunications sont transférés. La junte souhaite se mettre, le plus possible, à l'écart et à

l'abri de la population de Rangoun qu'elle craint. En cas de révolte populaire et/ou d'intervention militaire extérieure, une partie des fidèles de la junte pourrait l'abandonner pour se rallier aux opposants actuels. Afin de contrer cette éventualité, les généraux myanmars auraient déplacé la capitale pour mieux contrôler leur entourage, aujourd'hui, isolé près de Pyinmana.

La junte militaire s'appuie sur un ultra-nationalisme birman et bouddhiste. Or, Pyinmana est située au coeur des régions d'ethnie birmane. La région de la nouvelle capitale est rurale, plus traditionnelle et moins ouverte sur le monde extérieur que Rangoun. Celle-ci était l'ancienne capitale coloniale. Le transfert du centre politique du pays serait, aussi, un moyen pour les généraux myanmars de refuser et de dépasser l'histoire coloniale.

La ville de Pyinmana a abrité en outre, pendant la Seconde Guerre mondiale, le quartier général du principal groupe de la Résistance birmane face à l'occupation japonaise. Les résistants birmans y menaient, parallèlement, la lutte pour l'Indépendance de la Birmanie vis-à-vis du Royaume-Uni, l'ancienne puissance coloniale. En installant la nouvelle capitale, à Pyinmana, le régime militaire chercherait, ainsi, à s'identifier à ce symbole historique pour le récupérer.

Ce mouvement de résis-

A cet effet, la junte militaire prévoit, déjà, de renommer la nouvelle capitale.

Le transfert de la capitale serait, donc pour les dirigeants militaires, un moyen de s'affirmer face à leur peuple et au reste du monde.

Toutefois, ce déplacement, très coûteux dans un pays extrêmement pauvre, est le signe d'un régime aux abois qui cherche à fuir son peuple.

- financier.

Le transfert de la capitale devrait s'achever en 2006. Il permettrait, parallèlement, un recyclage de l'argent issu du trafic de la drogue au moyen de l'achat et de la revente de terrains. Il représenterait, aussi, un nouveau moyen de s'enrichir indûment par la création de bâtiments et de quartiers administratifs civils, militaires et diplomatiques, d'un aéroport, etc.. La main d'oeuvre utilisée serait constituée, notamment, de prisonniers politiques et de droit commun. Elle compterait, aussi, de nombreux membres (hommes, femmes, enfants et vieillards) de la population locale requisitionnés pour

des corvées. Ce travail, forcé et gratuit, est une pratique ordinaire mise en place par la junte myanmare. Des sociétés privées contrôlées par les militaires au pouvoir ou par leurs proches en assureraient l'exécution.

Cependant, le transfert de la capitale devrait être remis en cause par un gouvernement civil au bénéfice de Rangoun. Il s'agirait de revenir sur la décision de la junte militaire mais aussi de répondre à une tradition historique et à la volonté de la majorité de la population.

Pascal PEROCHE,

BRÈVES

Une nouvelle instance « minorités » au sein du Conseil de l'Europe.

En avril 2005, à Strasbourg, la décision a été prise de créer un Sous-Comité chargé du droit des minorités au sein du Conseil de l'Europe. Ce nouvel organe sera notamment chargé de la surveillance de toutes les conventions du Conseil en la matière, en relation avec les ONG compétentes.

Le GDM sera représenté par Yves Plasseraud lors de la prochaine réunion de cette instance à Paris en décembre 2006.

Un « chien de garde » pour les minorités à l'ONU.

Un nouveau mécanisme en faveur des minorités a été approuvé par la 61ème session de la Commission des droits de l'Homme des Nations - Unies à Genève en avril 2005.

Un expert des Nations - Unies indépendant établira ainsi un dialogue avec les autorités nationales au plan mondial afin de promouvoir le progrès du droit des minorités.

La Géorgie et la Convention – cadre du Conseil de l'Europe.

Le 13 octobre 2005, la Géorgie a ratifié la Convention – Cadre du Conseil de l'Europe sur les minorités nationales par 215 voix contre 5.

OUVRAGES

BASTENIER, Alain, Qu'est-ce qu'une société ethnique ? Ethnicité et racisme dans les sociétés européennes d'immigration. PUF, Paris, 2004.

La question du voile islamique, révélateur de l' « ethnicisation » de la société dominante française.

BOUGEARD, Christian (sous la direction de), Bretagne et identités

BULLETIN D'HADHÉSION 2006

À retourner au GDM

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél. E-mail

adhère à l'association GDM et règle ma cotisation comprenant l'abonnement à la lettre du GDM par le chèque ci-joint d'un montant de : 32 euros - cotisation normale

52 euros - cotisation de soutien 14 euros - tarif étudiant Abonnement seul : 14 euros

Le chèque bancaire ou postal est à établir à l'ordre du GDM, 212, rue Saint-Martin, 75003 Paris

Date : Signature.....

www.gdm.ras.eu.org

régionales pendant la Seconde Guerre mondiale. Centre de recherches bretonnes et celtiques de l'Université de Bretagne occidentale, PU de Rennes, 2002.

Textes passionnants d'un colloque de 2001 à Brest.

Convention – cadre pour la protection des minorités nationales. Recueil de textes (3^e édition), Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2005.

Indispensable.

CZURGAI, Gyula, La nation et ses territoires en Europe Centrale, Une approche géopolitique. Peter Lang, Berne, 2005.

Minorités, frontières et États multiculturels en Centre - Europe. Une vision hongroise.

DELTOMBE, Thomas, L'Islam imaginaire. La construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005. La Découverte, 2005.

Comment les media français ont récemment « inventé » une islamophobie française. Travail salutaire d'un journaliste indépendant.

FAVEREAU, Francis, Bretagne contemporaine, Skol Vreizh, 2004

La réédition d'un classique.

FLUDERNIK, Monika (Ed.), Diaspora and Multiculturalism, Common Traditions and new Developments. Rodopi, Amsterdam, New York, 2004.

Le point sur une question, très débattue aujourd'hui.

MATTELART, Armand, Diversité culturelle et mondialisation. La Découverte, N°411, mars 2005.

Faut-il des politiques culturelles publiques ou la loi du marché suffit - elle ?

NICOLAU, Irina Maria, Come On, Now ! Columbia University Press, 2002.

Culture, civilisation et mode de vie des Aroumains (Vlaks). Une expérience vécue.

SAGOT-DUVAUROUX, Jean-Louis, On ne naît pas noir, on le devient. A. Michel, 2005.

L'auteur, metteur en scène et dramaturge, nous livre un témoignage original, fondé sur son expérience malienne.

SALT, JOHN, Évolution actuelle des migrations en Europe Éditions du Conseil de l'Europe, 2005.

La dernière livraison de cette précieuse étude périodique.

SCHWENGLER, Bernard, Le vote Front National en Alsace, un cas particulier ? Oberlin, 2003

Une analyse approfondie et étayée par un spécialiste reconnu de la vie politique alsacienne.

SEMELIN, Jacques, Purifier et détruire : Usages politiques des massacres et génocides, Le Seuil, coll. Couleur des idées, 2005.

Une approche transdisciplinaire et comparative, très novatrice, élaborée par un professeur de Sciences-Po dans le cadre d'un programme de recherche du CNRS.

TCHERENKOV, Lev, LAEDERICH, Stéphane, The Rroma, Schwabe Verlag, (Suisse), 2005

Une vue unifiée de la culture et de l'histoire des divers groupes concernés. Un point de vue « de l'intérieur ».

WINOCK, Michel, La France et les Juifs de 1789 à nos jours, Seuil, 2005-09-16

Les épisodes majeurs d'une cohabitation pas toujours facile. Un livre utile.

TARR, Alain, WILLIAMS, Robert, MARKO, Josef, Federalism, Subnational Constitutions, and Minority Rights. Praeger Paperbacks, Londres, 2004.

Le fédéralisme : bon ou mauvais pour les minorités ?

JOHN HIDEN, Defender of Minorities, Paul Schiemann, 1876-1944. Hurst & Co, Londres, 2004.

En ces temps ou, en France, mais aussi un peu partout en Europe, il n'est question que de la plus ou moins paisible cohabitation de communautés ethniques diverses au sein d'un même État, il était grand temps que quelqu'un se préoccupe de ressusciter l'œuvre et la pensée de Paul Schiemann.

Tour à tour- et parfois simultanément - journaliste, publiciste, penseur et homme d'état d'origine germano - balte, Schiemann fit sa carrière durant l'entre-deux- guerres en Estonie puis en Lettonie, pays mis sous les projecteurs de l'actualité ces derniers temps en France à l'occasion du festival Étonnante Lettonie. Et de fait, même s'il ne fut guère question de lui pendant ces semaines lettones françaises, il fut en son temps et devrait redevenir aujourd'hui un phare de la pensée politique européenne.

Confronté à la question de la survie de sa communauté

germano- balte d'origine dans le cadre de la nouvelle république lettone née en 1918, Schiemann développa autour de l'idée d'autonomie culturelle (essentiellement en matière scolaire) extra-territoriale une pensée pragmatique et originale qui, largement mise en œuvre, devait contribuer à assurer la paix sociale dans la république baltique jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Homme d'état profondément allemand mais, par raison et par affinité, dévoué à sa nouvelle patrie lettone, il fut un temps représentant de la Lettonie à la Société des Nations à Genève et même ministre des affaires étrangères de son pays.

C'est l'itinéraire de ce praticien du multiculturalisme, à la pensée forte et originale, adversaire acharné de tous les totalitarismes, qu'ils soient nazi ou communiste, qu'a choisi de retracer l'universitaire britannique John Hiden. Servi par une exceptionnelle connaissance de l'aire baltique (longtemps fondateur -responsable de la Baltic Research Unit de l'Université de Bradford, il est l'auteur de plusieurs ouvrages faisant autorité en la matière) et par la maîtrise des langues concernées (allemand et russe), le professeur de Glasgow s'est livré à une étude approfondie des sources, heureusement relativement abondantes.

Le résultat est un ouvrage à la fois scientifique et très lisible, qui campe à merveille la personnalité du sage de Riga, tout en dégageant bien toute l'originalité de sa pensée. Au passage, les autres personnalités de cet univers oublié (W. Hasselblatt, notamment) sont excellemment campées et les divergences de leurs itinéraires bien mises en relief.

Cet ouvrage constitue une lecture incontournable pour tous ceux qui s'intéressent aujourd'hui à la question de l'intégration, des minorités et de ce que l'on nomme couramment le multiculturalisme.

Alain Dieckhoff, La constellation des appartenances, Nationalisme, libéralisme et pluralisme, Presses de Sciences Po, Paris, 2003, 408 pp.

Faire un ouvrage de qualité à partir des contributions à un colloque est un exercice risqué et souvent ingrat pour celui qui s'y livre. C'est le mérite d'Alain Dieckhoff d'être parvenu à faire de l'ensemble des contributions d'une réunion tenue au CERI il y a deux ans un ouvrage cohérent, passionnant et surtout d'actualité. L'idée de base était en elle-même intéressante : faire appel à une équipe

d'experts reconnus, tant français qu'étrangers en matière d'intégration et de multiculturalisme pour examiner les rapports entre nationalisme et libéralisme et notamment revisiter les diverses solutions connues ou proposées à ce jour. Examiner sereinement et objectivement le système français en la matière était donc l'un des objectifs visés. En dehors d'une contribution autrichienne, il s'agit en l'occurrence d'une passionnante confrontation entre la pensée française et nord-américaine en la matière.

Le résultat, même si – c'est la loi du genre – aucune solution n'apparaît comme la panacée, est riche d'enseignements et parfois de surprises. Étant donné la richesse de ce volume et la grande diversité des thèmes abordés, nous ne pourrions évoquer ici que certains aspects de la problématique en cause. L'ouvrage s'articule en quatre parties, Les fondements philosophiques (Gil Delannoï, Patrick Savidan), Unité politique et diversité nationale (Guy Hermet, Wayne Norman, Daniel Weinstock), La reconnaissance de la diversité (Will Kimlicka, Jacob T. Levy), et enfin examen critique de « quelques modèles » (Pierre Birnbaum, Geneviève Koubi, Rainer Bauböck et Spéphan Pierré-Caps).

Gilles Delannoï (CEVIPOF-FNSP) et Patrick Savidan (Maître de conférences en philosophie morale et politi-

que à l'Université de Paris VIV-Sorbonne) campent d'abord le paysage d'un État-nation historiquement contesté. Ensuite Guy Hermet, (CERI-FNP) étudie les rapports entre État et culture nationale, Wayne Norman (Université de Montréal) s'interroge utilement sur ce qu'il nomme l'éthique de l'« ingénierie nationale » alors que son collègue Daniel Weinstock (Université de Montréal) montre lui comment l'éducation à la citoyenneté peut seule apporter la stabilité aux sociétés multiculturelles. Concernant les modalités de la nécessaire reconnaissance de la diversité, Jacob T. Levy explore les fondements « non nationalistes » des justifications de la protection des minorités nationales. En présentant de pertinentes analyses des modalités de mise en œuvre des politiques de reconnaissance, certains des auteurs Will Kimlicka (Professeur de philosophie à Queen's University à Kingston, Canada) ou Daniel Weinstock se livrent à des démonstrations qui constituent implicitement à autant de critiques du « modèle français » classique, l'un à partir de ses positions connues en matière de multiculturalisme, l'autre au nom d'une conception de la « confiance sociale » entre groupes au sein de l'État. Parmi les contributeurs français, plusieurs dont Pierre Birnbaum (Professeur de sociologie à l'Université

Paris I), Geneviève Kouby (Professeur de droit public à l'Université de Paris X-Nanterre) présentent au contraire une sorte de mise en perspective-illustration-défense du modèle français. Ils montrent que de profondes évolutions sont actuellement en cours dans notre pays, changements dont leurs interlocuteurs étrangers ne perçoivent pas toujours bien les nuances dans la mesure où il existe souvent une opposition entre le radicalisme des propos et la souplesse des pratiques de terrain (on pense notamment à la Nouvelle-Calédonie). D'autres contributeurs préférèrent proposer « leur » solution, apportant au passage des améliorations à leurs écrits antérieurs sur le sujet. C'est le cas de Stéphane Pierré-Caps (Professeur de droit public à l'IEP - Paris, cycle de Nancy) qui évoque à nouveau avec talent les mérites de l'autonomie personnelle extra-territoriale. Rainer Bauböck (Directeur de recherche à l'académie autrichienne des sciences), argumente lui avec méthode en faveur du fédéralisme territorial expliquant au passage que l'autonomie personnelle n'est à ses yeux qu'un leurre aboutissant à terme à l'assimilation des groupes en cause. Au fil des contributions, toutes riches et argumentées, on comprends mieux qu'il n'y a pas « une » solution que chacun chercherait mais que, comme le dit Rawls, tout système est par

nature contingent et temporaire et qu'il faut se résoudre à innover constamment. La seule chose qui compte réellement en fin de compte est de comprendre que la diversité culturelle est la richesse essentielle de nos civilisations et que tous nos efforts doivent tendre à en assurer à la fois la préservation et la valorisation.

Yves Plasseraud

REVUES

ECMI : The European Yearbook on Minority Issues, Vol. 3, 2003/2004

Comme toujours, une documentation irremplaçable.

M. Courthiade : Les Roms dans le contexte des peuples européens sans territoire compact. Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'INALCO, octobre 2004 p. 31 s.

Une approche intéressante par un éminent spécialiste de la question.

Menaces sur la diversité culturelle, Revue Mouvements, N°37, janvier 2005.

Contre la menace de standardisation du monde.

ATLAS DES MINORITES EN EUROPE

de l'Atlantique à l'Oural, diversité culturelle

dirigé par Yves Plasseraud
(Groupement pour les droits des minorités)
Cartographie de Cécile Marin

En quelques mots

En 80 pages et une centaine de cartes et infographies, un voyage organisé par les meilleurs spécialistes de la question au cœur des minorités nationales, ethniques, linguistiques et culturelles de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural, qu'elles soient territoriales ou diasporiques.

Contenu du livre

Alors que l'Union européenne compte dorénavant 25 États et à l'heure où chacun cherche un fonds culturel commun à tous les États de l'Union européenne, il semble important de parler des minorités, car celles-ci font partie intégrante de la construction d'une « culture européenne ».

En effet, toutes les identités, celles des minorités, du fait de leur taille plus encore que d'autres, sont en perpétuel devenir ; et le métissage, au sens d'enrichissement mutuel sans fusion entre les parties en cause, est aussi constant que général. Loin de s'opposer, métissage et maintien des cultures différentes et en particulier des langues sont complémentaires. La prise en compte de l'identité collective des groupes minoritaires, voire un certain enracinement, loin de n'être qu'un réflexe « tribal », apparaît souvent de nos jours comme un antidote aux dérives du fanatisme « identitaire » et de l'ensauvagement urbain. Et les désordres auxquels on assiste aujourd'hui, de la Tchétchénie aux banlieues des métropoles européennes, sont moins dus en effet au déchaînement d'un excès d'identité qu'au contrecoup différé d'une insuffisante reconnaissance identitaire.

L'ambition de cet atlas est de montrer que les minorités, au-delà d'être un « problème », sont avant tout constitutive de l'Europe. Ainsi, les deux premières parties de l'Atlas relient les différentes minorités aux grands événements de l'histoire de l'Europe au XXe siècle (des deux conflits mondiaux à la guerre des Balkans) et la troisième partie brosse un portrait contemporain des minorités dans les États et grandes régions de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural.

Les auteurs

Yves Plasseraud, est consultant juridique international et président du groupement pour le droit des minorités (GDM). Parmi ses derniers ouvrages publiés : Les États baltiques (Armeline, Brest, 2003), L'Identité (Montchrestien, Paris, 2000) et Les minorités (Montchrestien, Paris, 1998). Chez Autrement, il a dirigé Lituanie juive (collection « Mémoires », Autrement, 1996) et est l'auteur du guide sur les Capitales baltes (Autrement, 1999).

Les contributeurs sont Claire Autin, Panayote Dimitras, Henri Giordan, Joseph Krulic, André Liebich, Jean-Pierre Liégeois, Henri Minczeles, Thamaz Naskidachvili, Pascal Péroche, Giovanni Poggeschi, Jean Radvanyi, Fabrizio de Renzo, André-Louis Sanguin, Yves Teron.

Cécile Marin est cartographe-géographe indépendante et enseigne la cartographie au lycée Maximilien Vox. Elle a réalisé la cartographie de l'Atlas des religions (Autrement, 2002) et de l'Atlas de la guerre d'Algérie (Autrement, 2003).

Collection Atlas/Monde

80 pages
